Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARBES - 6502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/02/2025 - 395 - 2022 B 00665 - 920 429 032 - ABADIAS

2025/395 (1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise S.A.S ABADIAS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 30 RUE LACASSAGNE 65140 RABASTENS DE BIGORRE

Numéro SIRET * 92042903200013 — Durée de l'exercice en nombre de mois * 15 — Durée de l'exercice précédent * 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 00000 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 — 21 573	052	21 573	
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068 — 25 332	070	25 332	
		Autres * (3)	072 — 12 632	074	12 632	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084 — 83 235	086	83 235	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096 — 142 773	098	142 773	
	Total général (I+II)		110 — 142 773	112	142 773	

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 — 1 000	
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136 — 50 795	
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 — 51 795	
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés	166 — 42 369	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA) 169 10 397)	172 — 20 496	
	Comptes courants d'associés	173 — 6 140	
	Autres dettes	175 — 21 972	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 — 90 978	
	Total général (I + II + III)	180 — 142 773	

certifié conforme - [signature]

Tribunal de Commerce de Tarbes — 11 FEV. 2025 — Greffe

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise : S.A.S ABADIAS — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2023	Exercice N-1 clos le 00 00 00		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210			
	Production vendue : biens	215	214			
	Production vendue : services *	217	218	358 197		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230	0		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	358 197		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	268 164		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(21 573)		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	50 228		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	480		
	Rémunérations du personnel *		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254			
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	4		
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	297 303		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	60 894		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300			
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	10 099		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	50 795		
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	50 795	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	10 099		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991					
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	60 894	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	60 894	372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ABADIAS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros

Siège social : 30 RUE DE LACASSAGNE
65140 RABASTENS DE BIGORRE

RCS tarbes 920 429 032

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 juin 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 50 795 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	50 795 euros
A la réserve légale	100 euros
Solde	50 695 euros
A titre de dividendes Soit 200 euros par action	20 000 euros

Solde en totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 30 695 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 19 juin 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Paraphes

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Céline GUYONNET



Paraphes